

# Jext®

150 - 300 MICROGRAMMES  
ADRÉNALINE

## Guide pratique d'utilisation de l'auto-injecteur d'adrénaline Jext®

Ce document a pour objectif de vous informer sur les modalités d'utilisation du stylo Jext® afin de réduire les risques d'erreur d'administration.



# L'anaphylaxie

L'anaphylaxie est une réaction généralisée potentiellement grave, parfois mortelle, le plus souvent d'origine allergique. Les symptômes peuvent survenir en quelques minutes après exposition à une substance (un aliment, un médicament, une piqûre ou une morsure d'insecte...) à laquelle vous êtes allergique.

Si vous ou une personne de votre entourage est susceptible de faire un choc anaphylactique, vous devez savoir en reconnaître les symptômes :

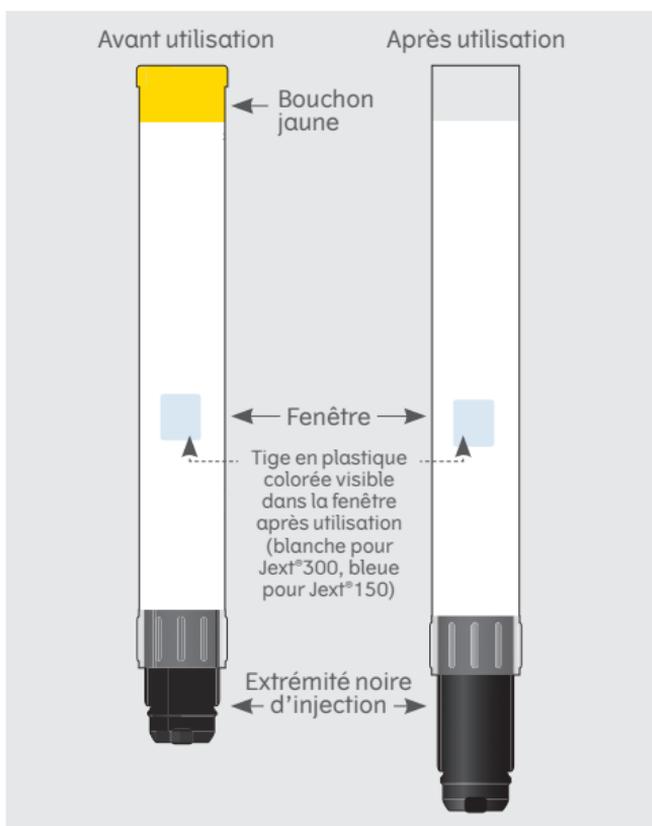
- Démangeaisons cutanées, éruption cutanée avec gonflement (comme de l'urticaire)
- Bouffées de chaleur
- Gonflement des lèvres, de la gorge, de la langue, des mains et des pieds
- Respiration sifflante
- Enrouement, la voix peut devenir rauque
- Essoufflement
- Nausées, vomissements, crampes d'estomac
- Perte de conscience

Informez votre famille, vos amis, collègues, les enseignants de votre enfant des facteurs déclenchants, des symptômes du choc anaphylactique et des mesures à mettre en œuvre en cas de survenue d'un choc.

En cas de survenue de ces symptômes, le seul traitement du choc anaphylactique est l'adrénaline. **C'est pourquoi vous devez toujours avoir sur vous des stylos auto injecteurs Jext®, qui contiennent de l'adrénaline et savoir comment les utiliser correctement.**

# Qu'est-ce que le stylo auto-injecteur d'adrénaline Jext® et comment l'utiliser ?

Jext® est un stylo auto-injecteur pré-rempli pour administrer de l'adrénaline en cas de réaction allergique sévère. Il est à usage unique, c'est-à-dire qu'un stylo ne peut être utilisé qu'une seule fois.



Les stylos Jext® doivent être conservés à l'abri de la lumière, à une température ne dépassant pas 25°C. Ne pas congeler vos stylos.

Chaque auto-injecteur Jext® est à usage unique.

Sortez Jext® de son étui de protection.

Vérifiez à travers la fenêtre de contrôle que la solution est limpide et incolore.

1,



Tenez le stylo injecteur Jext® dans votre main dominante (celle que vous utilisez pour écrire) avec votre pouce le plus près possible du bouchon jaune.

2,



Retirez le bouchon jaune avec l'autre main.

3,



Placez l'extrémité noire du stylo injecteur contre la face extérieure de votre cuisse, tenez l'injecteur à angle droit de la cuisse (environ 90°).

4,



Pressez fermement l'extrémité noire contre l'extérieure de votre cuisse jusqu'à ce que vous entendiez le déclic confirmant le début de l'injection. Tenez fermement l'injecteur en place pendant 10 secondes, puis retirez-le. L'extrémité noire s'étire automatiquement pour recouvrir l'aiguille. En cas d'injection accidentelle dans la main, consultez immédiatement le service des urgences le plus proche pour recevoir un traitement.

5,



Massez la zone d'injection pendant 10 secondes, puis recherchez une assistance médicale en appelant le **15** ou le **112** et dites que vous faites un choc anaphylactique.

En attendant l'ambulance, vous devez rester allongé avec les pieds surélevés ou assis et demander à quelqu'un de rester à vos côtés jusqu'à ce que vous ayez été pris en charge par un médecin. Les patients inconscients doivent être allongés sur le côté en position latérale de sécurité.



Si les symptômes ne s'améliorent pas ou s'aggravent dans les 5 à 15 minutes qui suivent la 1<sup>re</sup> injection, vous ou la personne vous accompagnant, devez procéder à une seconde injection, avec un autre stylo Jext<sup>®</sup>.

**C'est pourquoi vous devez avoir en permanence 2 stylos Jext<sup>®</sup> sur vous.**

Le médecin qui vous prendra en charge récupèrera les stylos utilisés.

# Pour bien réagir en cas de choc anaphylactique, s'entraîner encore et encore...



Afin de vous entraîner à la manipulation de votre stylo Jext® :

- Exercez-vous avec le simulateur Jext® (stylo de démonstration sans aiguille ni adrénaline). Si votre médecin ne vous en a pas remis un, vous pouvez le commander sur les sites [www.alk.fr](http://www.alk.fr) et sur [www.jext.fr](http://www.jext.fr) ou faire une demande par mail à [pvinfomed@alk.net](mailto:pvinfomed@alk.net)

### **Attention :**

vos simulateurs et vos stylos auto-injecteurs Jext® doivent être conservés séparément pour ne pas risquer de les confondre lors d'une situation d'urgence.

- Regardez la vidéo d'utilisation Jext® disponible sur les sites [www.alk.fr](http://www.alk.fr) et [www.jext.fr](http://www.jext.fr)



- Entraînez-vous avec la vidéo interactive accessible via le site [www.jext.fr](http://www.jext.fr)



### **Déclaration des effets indésirables**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

## Points clés à retenir

- Bien connaître les symptômes du choc anaphylactique ;
- Toujours avoir sur vous **2 stylos Jext®** ;
- Vérifier régulièrement la **fenêtre de contrôle** et la **date de péremption** de vos stylos ;
- En cas d'injection de Jext®, recherchez toujours une **aide médicale** ;

**Appelez le 15 ou le 112.**

- **Rester allongé ou assis**, si possible avec quelqu'un, en attendant l'ambulance.

Et surtout...

Relisez régulièrement ce document et exercez-vous à l'auto-injection avec le simulateur Jext® sans aiguille ni adrénaline.

Pour plus d'information consultez la base de données publique des médicaments :

<http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>